

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : ASA 37/029/2008 (Public)

ÉFAI

6 octobre 2008

Sri Lanka. Les attaques contre des civils doivent cesser

Après l'attentat suicide perpétré ce lundi 6 octobre, Amnesty International appelle une nouvelle fois toutes les parties au conflit au Sri Lanka à se conformer à leurs obligations au regard du droit international et à protéger les civils.

Un kamikaze a tué au moins vingt-sept personnes, parmi lesquelles Janaka Perera, général à la retraite, chef local du Parti national unifié (principal parti d'opposition du pays) et membre du Conseil provincial du Centre-Nord, dans le nord du Sri Lanka. L'explosion s'est produite dans une zone civile de la ville d'Anuradhapura, lors de l'inauguration du bureau du Parti national unifié. Parmi les civils, on compte un mort, Rashimi Mohamed, journaliste pour MTV, âgé de trente et un ans et une soixantaine de blessés, dont un enfant.

Le gouvernement accuse les Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul (LTTE) d'être les auteurs de l'attentat. Avec la reprise des hostilités entre forces de sécurité gouvernementales et LTTE en 2007, le nombre d'attaques dirigées contre des civils a augmenté de façon dramatique. Les LTTE n'ont pas réagi à ces accusations pour l'instant.

Toutes les parties au conflit au Sri Lanka sont légalement tenues d'obéir aux règles du droit international humanitaire, également appelées lois relatives aux conflits armés ou lois de la guerre. Ces règles ont été élaborées en vue d'atténuer les effets de tels conflits. Elles fixent des limites aux moyens et méthodes employés dans la conduite des opérations militaires. Elles obligent les combattants à épargner les personnes ne prenant pas une part active aux hostilités, civils non armés et combattants blessés ou faits prisonniers notamment.

Amnesty International appelle les LTTE et les forces de sécurité gouvernementales à mettre immédiatement et sans condition un terme aux attaques directes ou menées sans discrimination contre des civils. De telles attaques sont interdites en toutes circonstances et constituent des crimes de guerre. Amnesty International demande instamment à la communauté internationale de soutenir son appel en faveur de la mise en place, sans plus attendre, d'une force internationale d'observation sur le terrain.

Complément d'information

Depuis la rupture du cessez-le-feu en janvier de cette année, l'armée sri-lankaise a lancé une offensive majeure en vue de récupérer les régions du nord et de l'est du pays auparavant contrôlées par les LTTE. Médias et observateurs indépendants n'ayant que peu accès aux régions affectées par le conflit, il est impossible de vérifier l'étendue des pertes.

Les récents combats ont provoqué le déplacement de plus de 220 000 personnes, dont 30 000 écoliers, dans la région de Wannai, dans le nord du Sri Lanka. Le 9 septembre, le gouvernement a ordonné aux travailleurs humanitaires des Nations unies et des organisations non gouvernementales de quitter la région septentrionale de Wannai dévastée par la guerre. Depuis le 29 septembre, le gouvernement a autorisé quelques employés internationaux des Nations unies à accompagner les convois d'aide alimentaire dans la région de Wannai, mais l'accès des agences humanitaires à cette région reste limité.